

Paris, le 13 Janvier 2020



Lettre au Premier ministre

**Objet : Décret n° 2019-1507 du 30 décembre 2019** relatif au rehaussement du niveau de langue exigé pour les personnes souhaitant acquérir la nationalité française

**Monsieur le Premier Ministre,**

À la suite du débat parlementaire des 7 et 9 octobre 2019, le Comité interministériel sur l'immigration et l'intégration s'est mis d'accord sur « *20 décisions pour améliorer notre politique d'immigration, d'asile et l'intégration.* »

Parmi les « *Choix assumés en matière d'accueil et d'intégration* », la **décision 11** annonçait vouloir « *Élever le niveau de langue française des candidats à la naturalisation, par cohérence avec les niveaux attendus aux stades précédents du parcours d'intégration* ». Ainsi, souhaitez-vous « **élever le niveau d'exigence pour l'accès à la nationalité française, du niveau B1 oral actuellement, au niveau B1 oral ET écrit** ». Cette décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020 conformément au Décret n° 2019-1507 du 30 décembre 2019.

Depuis plusieurs années, seules les compétences orales du niveau B1 étaient requises pour accéder à la naturalisation. Cela permet et a permis à de nombreuses femmes et de nombreux hommes impliqué-es dans la société française qui les a accueilli-es, d'accéder à la citoyenneté française. Parmi ces derniers, bon nombre n'ont pas eu la chance d'être scolarisés dans leur pays d'origine et par conséquent, ne maîtrisent ni le français ni aucune autre langue à l'écrit. D'autres, s'ils savent écrire dans leur propre langue, n'ont pas eu le temps, la disponibilité ou les moyens financiers nécessaires pour accéder à une formation visant un tel niveau à l'écrit. Néanmoins, la République Française les a admis au sein de notre communauté car ils ont su démontrer leur capacité à exercer pleinement leur citoyenneté.

**Avec la décision d'élever le niveau requis en expression-compréhension de l'écrit, on exclut de fait des populations d'origine étrangère déjà fragilisées au quotidien par leurs difficultés d'accès à l'écrit.**



Au sein du collectif Le Français pour Tous, nous pointons depuis plusieurs années la difficulté croissante pour bon nombre de personnes à accéder à des cours de français. Partout sur le territoire national un manque de solutions en formation linguistique est régulièrement repéré par les acteurs locaux. Quand celles-ci existent, les moyens humains et pédagogiques qui y sont consacrés ne réussissent que difficilement à atteindre les objectifs qualitatifs qu'on leur a fixés (cf *Rapport au Premier Ministre remis en février 2018 par M. Aurélien Taché*). Si un allongement des parcours de formation initiale proposés par l'OFII a été acté en 2019, des moyens bien restreints ont été accordés pour amener les publics le souhaitant vers le niveau B1 à l'oral. Or accompagner une personne analphabète ou peu scolarisée dans son pays d'origine vers une maîtrise du niveau seuil à l'écrit requiert des compétences didactiques bien spécifiques et un temps de face à face pédagogique bien plus important que celui alloué pour le moment pour accéder au niveau B1 à l'oral.

**Nous estimons donc que cette décision, si elle devait se mettre en œuvre en l'état, aurait pour conséquence une réelle discrimination vis-à-vis des personnes étrangères les moins scolarisées.**

Au lieu de soutenir le désir de citoyenneté, d'appeler des étrangers résidant à s'impliquer pleinement dans la société française, la France renvoie de nouveau un signe d'exclusion envers des populations en recherche d'intégration et de reconnaissance. Plutôt que d'inciter à l'émancipation et à l'accès aux savoirs par l'apprentissage de l'écrit, une telle obligation pourrait ne créer qu'un sentiment de rejet et le repli communautaire.

**Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons à revenir sur cette décision.**

**Invitez toute personne, quel que soit son niveau de scolarisation, à s'impliquer dans la société française, mais ne conditionnez pas l'accès à la nationalité à un niveau de maîtrise du français à l'écrit.**

*Pour l'ensemble des signataires du manifeste français pour tous,*

*Véronique Fayet, présidente du Secours Catholique – CARITAS France*

*Claudie MILLER, présidente de la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France*

*Elisabeth OIFFER, présidente du RADyA*

*Christophe DELTOMBE président de la CIMADE*

*Patrice DEMIVILLE, président du GERMAE*





radiya

La Cimade  
L'humanité passe par l'autre

GERMAE

